

## Pose de la 1<sup>re</sup> pierre de la Résidence 'Domaine de Parigny'



**Judi 21 octobre 2010 à 11h  
70 Route de Ligugé - Saint-Benoît**



Photos Nexity

### Une urbanisation réussie dans le temps et dans l'espace

Antoine MOSNIER, Directeur général de Nexity George V Centre et Val de Loire, Olivier LECOINTRE, Directeur général adjoint de Nexity George V Val de Loire, Aurélien TRICOT, Adjoint au Maire de Poitiers, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, Dominique CLÉMENT, Maire de Saint-Benoît, Vice Président du Grand Poitiers, en présence de nombreux élus, partenaires, et invités ont symboliquement, ce jeudi matin à 11h, posé la première pierre de la résidence "Domaine de Parigny" au 70 Route de Ligugé à Saint-Benoît.

La résidence "Domaine de Parigny" sera construite sur un domaine d'environ 10 000 m<sup>2</sup> laissé vacant à la suite du départ de la société SECA.

La résidence "Domaine de Parigny" jouit d'une excellente localisation puisqu'elle est située dans le secteur de l'Ermitage, un quartier paisible, agréable et très facile d'accès, aux portes de Poitiers. Par ailleurs, elle bénéficie de toutes les commodités à proximité : transports en commun, commerces, écoles, équipements sportifs, parc...

Le "Domaine de Parigny" propose 3 bâtiments d'une vingtaine d'appartements du 2 au 5 pièces avec balcons, terrasses et jardins privatifs, et 6 maisons de ville avec 3 chambres, jardin privatif et garage indépendant.

Le programme de la nouvelle résidence "Domaine de Parigny" a fait l'objet d'une concertation avec les élus responsables de l'urbanisme de Saint-Benoît. Il s'intégrera également comme les précédents programmes immobiliers, parfaitement dans l'environnement existant.

La ville de Saint-Benoît continue à développer son plan d'urbanisation dans le temps et dans l'espace. Parmi les préoccupations liées à une urbanisation réussie : les logements adaptés à l'accessibilité, la sécurité, le plan de circulation, l'assainissement, les nouvelles économies d'énergie sont des prérogatives tangibles et impératives.

### **La Ville continue à conjuguer "mixité sociale et cadre de vie"**

Cette opération immobilière permettra d'attirer de nouveaux habitants à l'Ermitage. Le programme commercial a été lancé en octobre 2009. La livraison sera effective au 2<sup>e</sup> trimestre 2011.

À terme, c'est un bel ensemble immobilier ne dépassant pas 2 étages, qui sera bâti avec des avantages : 6 maisons de ville de 3 chambres bénéficiant du Pass foncier, et 3 bâtiments de type petits immeubles R+2, avec des spécificités différentes :

- un immeuble en habitat social de 23 logements,
- un immeuble avec ascenseur, susceptible d'intéresser plus particulièrement les seniors,
- un immeuble pour investissement immobilier classique.

### **23 logements sociaux à l'Ermitage**

La Municipalité de Saint-Benoît s'efforce d'initier de nouvelles opérations de logements locatifs soit avec des promoteurs en incorporant des logements sociaux dans des programmes privés, soit avec des organismes HLM. Ce qui est le cas avec la nouvelle résidence "Domaine de Parigny" à l'Ermitage, puisque NEXITY Georges V y construit de nouvelles habitations, dont 23 logements sociaux.

Il est également important de souligner que les 6 maisons de ville peuvent bénéficier du Pass foncier pour les primo accédants. Ce dispositif permet aux ménages à revenus modestes qui souhaitent accéder à la propriété de payer leur résidence principale en deux temps. L'acquéreur devra aussi bénéficier d'une aide qui est variable et versée conjointement par la commune de Saint-Benoît et la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers.